



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-21

Objet : Mise en place d'un nouveau pompage au Tarn

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la nécessité de sécuriser le site et de revoir les modalités de pompage pour le prélèvement d'eau au Tarn à destination de l'arrosage du stade et du remplissage du lac en période autorisée ;

DECIDE

- De retenir l'entreprise MISPOUILLE HYDRAULIQUE pour l'enlèvement du pompage existant au Tarn et la mise en place d'un nouveau pour un montant de 24 208,71€ht,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents.

Fait à Lafrançaise,
Le 20 mai 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Lafrançaise
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

